

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DE LA COTE D'OPALE
SAISON 2022/2023 - P.V N° 32
Réunion administrative du 4 Mai 2023

Sous la Présidence de Monsieur AUGE Yann

Consultés : Messieurs Laurent COTE - Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES – Francis FRAMMERY – Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE

En préambule de la correction du questionnaire, la commission se réunit de façon administrative.

DISCIPLINE

La commission décide de sanctionner d'une semaine de déconvocation une arbitre stagiaire pour désistements tardifs et répétés à des rencontres programmées.

L'arbitre sera déconvocué du mardi 9 mai 2023 au lundi 15 mai 2023.

Le club est prié d'en prendre note.

La commission auditionne ce jour un arbitre, accompagné par le représentant de son club,

Au regard des explications données, du comportement décrit par l'observateur et observé en commission, à une certaine « suffisance » devant les devoirs d'un arbitre (ouverture des mails, ...) la commission décide de déconvocuer pour 4 semaines l'arbitre en question.

La « sanction » est assortie de sursis pour deux semaines.

L'arbitre sera déconvocué du mardi 9 mai 2023 au lundi 22 mai 2023.

Le club est prié d'en prendre note.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

AGENDA

14/05/2023	MARQUISE	Cap Ligue	
21/05/2023	MARQUISE	Pôle Espoir	
22/05/2023	MARQUISE	Bureau	18h30
10/06/2023	FRUGES	Réunion Générale	15h00-17h00

Le Président
Yann AUGE

Le Secrétaire
Patrick QUENIART